



Mutuelle droits suspendus, que faire pour mes frais médicaux?

Par **sophie25**, le **23/06/2015** à **16:09**

Bonjour,

Je n'ai pas put honorer les cotisations de mon assurance mutuelle paiement échelonnée sur 4 trimestres sachant, que les deux premiers sont passés que mon assureur ne m'as pas adresser de courrier pour demander le paiement ni de mise en demeure pour le payer.

J'ai le droit à une aide à la complémentaire santé, la mutuelle me dis qu'elle ne sera valable qu'à partir de juillet car il faut que je m'acquitte de mes cotisations antérieures pour y avoir le droit cette année. En attendant, mes droits sont suspendues, je suis enceinte, il ne veule rien entendre. Mon contrat serait renouveler depuis le 1/01/2015 sauf que j'ai aucuns documents me l'indiquant.

Comment puis-je faire?

Puis-je souscrire auprès d'une autre mutuelle? Et attendre le service recouvrement pour essayer de trouver un arrangeant de paiement avec eux?